

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1071

AMENDEMENT

présenté par
Mme Joncour, Mme Dogor-Such, Mme Bamana, Mme Ranc et M. Bentz

ARTICLE 3

A la fin, supprimer les mots :

« , concernant cette aide ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pratiquer l'euthanasie n'est pas une aide, c'est administrer la mort.